



Droit a l image milieu professionnel

Par **safrange**, le **13/11/2015** à **08:25**

Bonjour,

Employée en CDI mon contrat comporte une clause de droit à l'image. Dernièrement, j'ai été contactée par le siège de ma société pour faire un article et une photo associée pour mettre mon métier à l'honneur dans le magazine interne. Or, cette photo a été utilisée pour un stand lors d'un salon mondial, sans m'en aviser au préalable. Que puis-je faire ? Ma société a-t-elle le droit d'agir ainsi ?

Merci d'avance pour vos réponses.